

Historique
de
L' Ecole
Saint Jean-Baptiste
de La Salle
Saint-Denis

Table des Matières

Chapitre 1	Fondation de la première Ecole.	3
Chapitre 2	Création de l'Ecole des maîtres.	5
Chapitre 3	Fermeture de l'Ecole des Maîtres.	7
Chapitre 4	Transfert de l'Ecole rue du Clos Fourré.	11
Chapitre 5	La période révolutionnaire.	13
Chapitre 6	L'école sous le 1er Empire.	15
Chapitre 7	L'Ecole sous la Restauration et la Monarchie de Juillet	17
7.1	Démêlés avec la Municipalité.	17
7.2	Nouveaux démêlés avec la Municipalité.	19
Chapitre 8	L'Ecole est transférée Grande rue Saint-Marcel.	21
Chapitre 9	Les Frères quittent l'enseignement municipal pour fonder leur propre Ecole.	23
Chapitre 10	L'école devient paroissiale.	25
Chapitre 11	Retour des Frères.	27
Chapitre 12	Création de l'Ecole Technique. Agrandissements de l'Ecole.	29
Chapitre 13	Complément à l'Histoire de l'Ecole	33
13.1	1950 =	33
13.2	1952 = Habilitation à percevoir les Taxes d'Apprentissage.	33
13.3	1953 = Agrandissement de l'Atelier.	33
13.4	1955-1956 = Construction de la 1ère tranche.	33
13.5	1958-1959 = Construction de la 2ème tranche - Bâtiment du Technique.	34
13.6	21 juin 1958 = Célébration du 250ème Anniversaire de l'Ecole.	35
13.7	1958 = Acquisition du 8, place de la Résistance.	35
13.8	Acquisition de la propriété du 27, rue des Ursulines.	35
13.9	1966-1967 : 3ème Tranche : Construction du bâtiment sur la rue des Ursulines.	36
13.10	Départ du Frère Georges - Nomination du Frère Jean-Marie.	36
13.11	1972 : Acquisition du 6, place de la Résistance.	37
13.12	1972 : Transformation de l'atelier.	37
13.13	1975 - 1979.	37
13.14	Orientation de l'Ecole. Création de l'enseignement Technique Long.	37
Notes	38
Index		39

Chapitre 1

Fondation de la première Ecole.

Saint-Denis a eu la bonne fortune, au début du XVIII^e siècle de posséder deux insignes bienfaitrices, les demoiselles POIGNANT : Charlotte, qui habitait Saint-Denis, rue du Puy-Pensot (rue des Ursulines), Marie qui demeurait à Paris, rue du Petit Lyon, paroisse Saint-Sauveur et qui finit ses jours dans notre ville.

C'est grâce à l'initiative de Charlotte POIGNANT et à la collaboration de sa soeur Marie, qui continua et développa son action que nous devons aujourd'hui, dans une certaine mesure, d'avoir pu réaliser l'oeuvre importante que représente l'Ecole "Jean-Baptiste de La Salle" ¹ Il convenait donc, au début de cet historique, d'évoquer la mémoire de ces deux généreuses filles.

En l'année 1708 où commence cette histoire, la ville de Saint-Denis jouissait en France et au-delà, d'une grande renommée, elle avait l'honneur envié de posséder dans ses murs une basilique des plus célèbres, chef-d'oeuvre des arts roman et gothique, nécropole des Rois de France, desservie par une abbaye célèbre de l'ordre de Saint benoît. Dix églises y pointaient leurs clochers vers le ciel, elles

avaient noms: Saint Denys de l'Estrée, Saint Martin, Saint Marcel, Sainte Croix, Saint Michel, Saint Paul, les Trois Patrons, Saint Jacques, Saint Pierre, La Madeleine. Un monastère et quatre couvents y avaient été fondés: les Récollets, place aux Gueldres, les Annonciades Bleues à la Porte de Paris, les Ursulines rue du Puy-Pensot et les Filles Sainte Marie rue Campoise (Rue de la République).

L'instruction et l'éducation chrétienne des enfants étaient dispensées dans plusieurs de ces couvents, comme il était coutume à l'époque, mais il ne semble pas qu'il existât d'école pour les enfants du peuple. Cette carence obsède Charlotte POIGNANT, cela l'inquiète et la peine de voir, dans les rues de la ville qu'elle parcourt, tant d'enfants errants et sans surveillance. Après mûres réflexions, elle forme le dessein de doter la ville d'une Ecole de Charité, qu'elle désire voir dirigée par les Frères de l'Institut, récemment créé par Saint Jean-Baptiste de La Salle et dont elle connaît les mérites.

Le 16 Avril 1708, elle peut réaliser son voeu.

" Par devant les Conseillers du Roy, notaires à Paris, en présence du Révérend Père don Charles d'Hortalerie, Grand Prieur de l'Abbaye royale de Saint-Denis, Grand Vicaire de Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris et Supérieur de l'Hôtel Dieu de Saint-Denis, les Sieurs Pierre Carnet, officiers de feu Son Altesse Mademoiselle et ancien échevin de la dite Ville, Jacques Olivier, chirurgien juré, ancien échevin de la dite Ville, Pierre Bonchard, lieutenant de la mairie du dit Saint-Denis, tous administrateurs du dit Hôtel-Dieu.

" Charlotte POIGNANT déclare fonder à perpétuité dans la dite Ville de Saint-Denis, à l'endroit le plus commode, une école de charité pour instruire les garçons de la ville."

" Cette fondation est réalisée par le don d'une somme de 6.000 livres à l'Hôtel-Dieu destinée à assurer un revenu de 300 livres pour rétribuer un maître d'école."

L'acte de donation stipule que cette école :

" ... sera tenue, régie et gouvernée par un des Frères des Ecoles Chrétiennes dans le but d'apprendre gratuitement et également bien à tous les pauvres enfants de la dite ville et à quelque nombre qu'il

monte, à lire, écrire, calculer, le catéchisme, les bonnes moeurs et toutes choses nécessaires au salut."

L'emploi du temps était bien défini :

"... les enfants devront aller à la Messe tous les jours d'école, se confessant plusieurs fois par an, réciteront le matin et l'après-midi le " Veni Créator " au commencement de chaque classe et le "De profundis" en finissant, pour le repos des âmes des parents de la fondatrice et pour elle-même après sa mort. La fête de l'Ecole sera la Saint Nicolas."

2

Quand il eut connaissance de cette donation, Monsieur de La Salle ne se rendit pas immédiatement au désir de la généreuse donatrice. Il était très prudent en cette matière et hésitait toujours à créer de petits établissements peu propres à subvenir à leurs besoins et où, deux frères, livrés à eux-mêmes pouvait être en danger de se "déranger"³ Ce fut seulement sur l'insistance du Grand Prieur de l'Abbaye de Saint-Denis, conscient de l'utilité de cette fondation, que Saint Jean-Baptiste de La Salle se résout à ouvrir cette école. Les autorisations nécessaires sont demandées à l'archevêché et obtenues sans peine, il

ne restait plus à trouver qu'un local répondant à ces besoins.

Rue du Puy-Pensot (Rue des Ursulines), sur la paroisse Saint Marcel, habitait une demoiselle de LAGE, elle occupait une maison assez spacieuse et consentit à en louer une partie pour abriter la nouvelle école. Cette maison, dont nous n'avons pu retrouver l'emplacement exact, devait se situer entre le couvent des Ursulines et la rue de la Boulangerie où aboutissait la rue du Puy-Pensot. ⁴

C'est donc à quelques pas de l'école actuelle que fut créée une des premières écoles des Frères des Ecoles Chrétiennes dans la banlieue parisienne. Elle ouvrit ses portes le 1er Juillet 1708. ⁵

Chapitre 2

Création de l'Ecole des maîtres.

Il convient de s'attarder un peu plus longuement à ce propos pour exposer avec précision comment Saint Jean-Baptiste de La Salle a été amené à cette nouvelle fondation et les nombreuses complications que cette création suscitèrent.

Au début de l'année 1707, avant la fondation à Saint-Denis de l'Ecole de Charité, un jeune clerc parisien âgé de 22 ans, Jean-Baptiste CLEMENT, fils du célèbre chirurgien de Louis XIV, animé de pieux et louables sentiments, débordant d'un zèle juvénile, s'était fortement intéressé au fonctionnement de l'Ecole des Frères de la rue Princesse à Paris. Il fit aussitôt le projet de créer personnellement et de ses propres deniers une école d'apprentissage où les enfants seraient élevés de 7 ans jusqu'à 20 ans dans l'exercice de quelque métier.

Jean-Baptiste CLEMENT présente aussitôt son projet, à Monsieur de La Salle, celui-ci l'écoute avec intérêt, servi par une sage expérience, il calme quelque peu la belle ardeur du jeune homme. Clément ne comprend pas cette réticence, se fait plus pressant, renouvelle ses visites, importune véritablement le Saint et le supplie de lui donner au moins deux Frères pour ouvrir une école. Cette insistance ébranle Monsieur de La Salle, qui se retranche toutefois derrière sa propre règle; il se prêtera volontiers à cette oeuvre, mais dans la mesure où elle sera conforme aux fins de l'Institut, c'est à dire, à former des Frères pour l'instruction, l'éducation des enfants pauvres des villes et , des maîtres laïcs pour les écoles de campagne, ce qui depuis longtemps était le dessein du saint Fondateur.

Le jeune Clément, pour concilier les choses, propose alors la création dans une même maison, d'un séminaire des maîtres et, il y tient absolument, une école professionnelle, ce projet reçoit enfin l'agrément de Monsieur de La Salle.

Tout ceci, adopté en principe, ne fut pas immédiatement mis en application, il fallait au préalable éprouver la constance de cet important et trop

généreux donateur. Ce n'est donc qu'une année plus tard, en 1709, et après avoir obtenu l'agrément du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, que le Saint Fondateur se rendit enfin aux sollicitations du jeune clerc.

Le choix du lieu propre à la réalisation de cette nouvelle oeuvre s'avère difficile; il faut écarter Paris pour éviter un conflit possible avec le Grand Chantre de Notre-Dame, directeur de l'enseignement populaire du diocèse; une petite ville voisine de la capitale conviendrait certainement mieux. Monsieur de La Salle songe donc alors à Saint Denis où il venait d'accepter la fondation de Mademoiselle Charlotte POIGNANT et créer une école de charité, l'installation, à proximité, d'un Séminaire des Maîtres, constituerait une oeuvre suffisamment importante pour que l'Institut puisse s'y consacrer avec intérêt.

Mademoiselle de Lage qui abritait cette école, pressentie pour louer le reste s'y refuse, car c'était l'expulsion complète de chez elle: il fallut trouver ailleurs.

Très près de là, on trouve fort opportunément, dans la rue du Puy-Pensot , (rue des Ursulines) une grande propriété appartenant à Mademoiselle Marie POIGNANT, et susceptible d'abriter les deux écoles.

C'était une fort belle maison avec de nombreuses dépendances et un très grand jardin, elle était occupée par le Bailli de Saint-Denis⁶

Mademoiselle POIGNANT en était propriétaire depuis peu, son acquisition remontait au 6 Septembre 1706. Malgré cela et en raison de l'importance de l'oeuvre elle voulut bien consentir à la revendre.

Le marché fut rapidement conclu mais présenta pour la réalisation quelques difficultés:

L'abbé CLEMENT, bien entendu, s'était mis en avant, mais la vente ne pouvait pas lui être consentie, il était encore mineur,⁷ et de plus l'acte comportait des obligations qu'en cette qualité il ne pouvait pas contracter. Monsieur de La Salle, lui non plus, ne pouvait pas se porter acquéreur au nom de sa

congrégation, car elle n'était pas encore munie de ses lettres patentes. Il pouvait bien entendu, faire cette acquisition en son nom personnel, mais il semble qu'un certain scrupule l'ait retenu. Comment sortir de cette impasse ?

C'est alors qu'intervint un certain ROGIER, ami de Monsieur de La Salle, très au courant de toute cette affaire; il se propose comme prête-nom, il signera l'acte de vente, mais ne sera,

bien entendu, que le propriétaire fictif.

Cette tractation, d'une régularité douteuse, devait malheureusement donner lieu par la suite à de graves complications. Quoi qu'il en soit, Saint Jean-Baptiste de La Salle accepte, en toute bonne foi le concours de son ami ROGIER en qui il avait entière confiance.

Le 24 Octobre 1708, devant Maître Bardet, notaire à Saint-Denis,

"Mademoiselle Marie POIGNANT vendait à Monsieur Louis ROGIER, bourgeois de Paris, y demeurant rue St Roch, une maison sise à Saint-Denis en France, rue Puy-Pensot consistant en plusieurs bâtiments, cour et jardin, clos de murs dont 62 perches 1/2 d'une part et 16 perches d'autres part en fief, 25 perches en franc alleu et le reste en roture, tenant d'un côté le cimetière de l'Eglise Ste Croix, d'autre part aux Récollets de Saint-Denis, aboutissant par derrière à plusieurs particuliers et par devant à la rue du Puy-Pensot."

Cette vente a été consentie moyennant le prix de 13.000 livres.

Pour s'acquitter de ce prix, ROGIER cède personnellement, à Mademoiselle Marie POIGNANT 200 livres de rente, au capital de 4.000 livres qu'il possède sur les aides et gabelles de la ville de Paris et dans le bénéfice de laquelle il subroge la demoiselle. Pour le surplus du prix de vente, soit 9000 livres, ROGIER s'oblige à payer 1.000 livres en espèces sans intérêts, le 24 Novembre 1708 (ce dont il s'acquitte personnellement à l'échéance) et pour les 8.000 livres de surplus, formant le solde du prix, il constitue au profit de Mademoiselle POIGNANT une rente annuelle de 400 livres, avec faculté pour lui de pouvoir la racheter, quand bon lui semblera, en versant la somme de 8.000 livres. La propriété vendue demeurait affectée hypothécairement et par privilège spécial à la garantie du service de la rente, avec stipulation que faute par ROGIER de remplir ses obligations, Mademoiselle Poignant disposerait alors de cette propriété comme de chose lui appartenant.

Pour régulariser les choses, Monsieur de La Salle remboursa à Rogier, de ses propres deniers, 5.200 livres représentant le capital de la rente de 200 livres abandonnée par lui, soit

4.000 livres; les 1.000 livres qu'il avait payées le 24 novembre 1708 et les 200 livres montant des frais de l'acte de vente. Mademoiselle Poignant ne se

trouvait plus, en ce qui la concernait, créancière que d'une rente de 400 livres rachetable au capital de 8.000 livres, solde du prix de la vente.

Les choses en étaient là lorsque Jean-Baptiste Clément intervint et réclama pour lui seul le bénéfice de cette fondation dont il entendait s'approprier tous les mérites. Il déclara donc prendre à sa charge toutes les obligations et les engagements résultant du contrat de vente: il rembourserait ce qui avait été payé par Monsieur de La Salle à Rogier, soit 5.200 livres et paierait à Mademoiselle Poignant ce qui lui était encore dû, dès qu'il serait pourvu de l'abbaye dont il devait recevoir incessamment le bénéfice.

En attendant et pour que les choses soient bien en règle, il signa au profit de Monsieur de La Salle une reconnaissance de 5.200 livres représentant la somme déboursée par lui. Cet exposé que l'on a essayé de rendre aussi clair que possible était nécessaire pour déterminer d'une manière exacte la position de Saint Jean-Baptiste de La Salle dans cette affaire et pour bien comprendre les motifs et la conclusion du malheureux procès qui lui fut intenté par la suite.

Dès que les bâtiments de la propriété furent aménagés, les Frères en prirent possession au printemps de l'année 1709 et il semble que l'on transféra la petite école qui fonctionnait, non loin de là, chez Mademoiselle de Lage.

Chapitre 3

Fermeture de l'Ecole des Maîtres.

et

Procès de Saint de Saint Jean-Baptiste de La Salle.

Au début et jusqu'en 1711, tout semble aller pour le mieux, l'école des maîtres fonctionne normalement au grand contentement de tous. Le Cardinal de Noailles en exprimait publiquement sa satisfaction et Madame de Maintenon obtenait de Louis XIV diverses faveurs pour cette institution, notamment la dispense de loger des troupes de passage, avantage très apprécié à l'époque.⁸

L'abbé Clément était enchanté des bons résultats obtenus, il visitait souvent l'école et manifestait à l'égard de ses dirigeants les meilleurs sentiments. De son côté Monsieur de La Salle se félicitait d'avoir accepté et participé à une si heureuse fondation; cette belle harmonie allait être hélas de courte durée.

La famille du jeune Clément commençait à prendre de l'importance. Julien Clément, le père, chirurgien du roi, le poussait à la cour. En 1711 il anobli et son fils Jean-Baptiste pourvu de la riche abbaye de St Calais qu'il convoitait depuis longtemps. Dès qu'il fut nanti, la fondation de St Denis n'intéressa plus le nouvel abbé de St Calais. Il négligea ses engagements, refuse de rembourser Monsieur de La Salle et de payer Mademoiselle POIGNANT comme il s'y était moralement engagé.

Il avoue alors à son père les obligations qu'il a contractées en participant à la fondation de St Denis. Julien Clément traite son fils de nigaud ayant agi à la légère et sans discernement. Il lui conseille d'invoquer sa minorité pour dégager sa signature.⁹

Jean-Baptiste Clément commence par résister, il comprend qu'il fait là une mauvaise action, mais pressé par sa famille, il finit par ses rendre. Il conteste la reconnaissance de 5.200 livres qu'il a contracté envers Monsieur

de La Salle et les Clément, par surcroît l'accusent de subornation de mineur dans le but d'extorquer de l'argent.

Le Saint Fondateur tente en vain de se défendre, ne va-t-il pas jusqu'à accomplir une humiliante démarche auprès de cette singulière famille pour prouver sa bonne foi et tenter de se justifier; n' a-t-il pas participé à cette fondation sur les sollicitations les plus pressantes et combien réitérées de leur fils ? N' a-t-il pas au surplus obtenu l'autorisation de l'Archevêque de Paris ?

Pour concilier les choses, il consent à faire l'abandon de la créance, objet du litige, mais les Clément ne désarment pas. Jean-Baptiste, poussé par sa famille maintient ses accusations calomnieuses, le lieutenant civil du Châtelet est saisi de l'affaire et Monsieur de La Salle est cité à la barre de ce tribunal le 23 Janvier 1712. Le procès était intenté tant au civil qu'au criminel.

Malgré la production d'un dossier comportant 13 lettres de l'Abbé Clément justifiant pleinement le défenseur, du billet de reconnaissance de dettes, d'un mémoire de Monsieur de La Salle exposant l'histoire de la fondation de Saint-Denis et prouvant amplement sa bonne foi, rien au fond ne pouvait prévaloir contre le fait brutal de la minorité du jeune Clément qui emportait, de plein droit, la nullité des engagements contractés par lui.

Le 31 mai 1712, le tribunal du Châtelet rend un jugement annulant tous les actes et engagements signés par l'abbé de Saint Calais, alors Jean-Baptiste Clément, oblige Monsieur de La Salle à lui rendre sa reconnaissance de 5.200 livres, le condamne en outre à restituer 2.300 livres que Clément avait bénévolement versées en faveur du séminaire des maîtres; l'arrêt terminait

par cette phrase infamante que les juges, certains de la bonne foi du

Saint, eussent pu se dispenser d'y mettre :

*"Faisons défense au dit Sieur de La Salle, prêtre se disant Supérieur Général des Frères de l'Ecole Chrétienne de la Ville de Reims d'exiger des enfants mineurs de pareils actes et de l'argent et d'user de pareilles voies."*¹⁰

Le 11 Juin 1712, les lettres de rescision étaient entérinées et toutes les obligations contractées par Jean-Baptiste Clément se trouvaient annulées. De son côté Rogier s'était désolidarisé d'avec son ami et s'était porté partie civile par requête présentée dès le 14

mars 1712; on lui réclamait la libre disposition de la maison dont, en droit, il était le légitime propriétaire. Le 15 juin, un second arrêt est rendu en sa faveur, qu'il est intéressant de transcrire littéralement :

*" Ordonnons que la maison sise à St Denis qu'il ¹¹ a acquise par contrat du 24 octobre 1708 de la Demoiselle POIGNANT, lui appartiendra en pleine propriété, de laquelle lui avons permis de disposer comme bon lui semblera. Ce faisant, ordonnons que le dit Sieur de La Salle ou les Frères de l'école qu'il y a mis, seront tenus d'en sortir pour le terme de la St Jean,¹² sinon les meubles mis sur le carreau. Condamnons le dit sieur de La Salle à payer au demandeur les loyers de la dite maison jusqu'au jour où il sortira des lieux. Si mieux aime le défendeur acquitter le demandeur de la somme de 8.000 livres et arrérages de la dite somme dus à la dite Poignant à laquelle il s'est obligé pour lui faire plaisir, sinon notre présente sentence exécutée purement et simplement. Avons pareillement condamné le défaillant d'acquitter le demandeur de toutes les sommes et demandes des sieurs Clément et fils, et auxquelles il a été condamné par sentence du 11 juin dernier, qui entérine les lettres de rescision qu'ils ont obtenues."*¹³

Ce dernier jugement laissait à Monsieur de La Salle la faculté de pouvoir acquérir la maison en payant à Mademoiselle POIGNANT les 8.000 livres qui lui étaient dues, mais la "pauvreté du Fondateur l'empêchait bien d'user de cette alternative"¹⁴

En fin de comptes, sans s'être démuné d'un sol, Rogier conservait la propriété de la maison sous la seule obligation de payer les 8.000 livres restant dues à Mademoiselle Poignant. Il ne conserva pas longtemps cette maison, car, peu de temps après, celle-ci obtint, par sentence du Châtelet, la résolution de la vente, Rogier n'ayant pas effectué son paiement. Le 26 Août 1712 Mademoiselle Poignant revendit une partie de propriété ¹⁵ à Jean-Baptiste LeLaboureur, bailli de Saint-Denis qui l'avait habité en 1709.¹⁶ Avant de mourir, Rogier fut saisi de remords et, pour libérer sa conscience vis à vis de son ami, qu'il avait si vilainement lésé, il lui légua une rente de 350 livres représentant les 5.200 livres dont il avait indûment profité.¹⁷

Quant à l'abbé de St Calais, il eut une bien triste fin, quelques années après ces événements, il fut condamné à mort pour crime d'Etat lors de la liquidation de la Compagnie des Indes où il était impliqué. cette peine fut commuée en détention perpétuelle.

Ainsi se terminait d'une manière lamentable et à la confusion de son fondateur, la belle oeuvre qu'avait voulu créer à St Denis Saint Jean-Baptiste de La Salle. Fort heureusement l'avenir devait réserver à sa mémoire, à la même place, une belle revanche.

Le 24 juin 1712, les Frères durent quitter la maison de la rue Puy-Pensot, mais, si le séminaire des maîtres était contraint de fermer ses portes, la petite école fondée par Mademoiselle Charlotte Poignant continue après ces événements, le cours paisible de sa modeste existence et elle retourne, bien sagement, s'abriter à nouveau chez Mademoiselle de Lage qu'elle avait quitté au printemps 1709.

Nous retrouvons en effet, un acte sous seings privés daté du 10 octobre 1712 ¹⁸ aux termes duquel, Mademoiselle de Lage loue une partie de sa maison rue Puy-Pensot "au Frère BARTHELEMY, directeur des frères de l'école cristienne de la maison de Paris" pour 3 années à partir de Pâques 1713, moyennant 120 livres par an payables

par quartiers et par avance. Cette partie de maison était occupée par Jean-Baptiste Lelaboureur, bailly de St Denis qui, fort heureusement, pour lui, venait d'acheter une partie de la maison de Mademoiselle Poignant d'où il avait été délogé en 1709. Il trouvait enfin un abri définitif.

Chapitre 4

Transfert de l'École rue du Clos Fourré.

Jusqu'en 1722, rien de notable ne vint troubler la calme vie de la petite école. Elle prospérait d'année en année, mais il vint un moment où l'exiguïté des locaux entrava son développement. Vers cette époque survint fort heureusement un événement qui permit d'envisager l'avenir avec complète sérénité.

Au début de cette année 1722, Mademoiselle Marie Poignant, que nous retrouvons à nouveau au cours de cette histoire, voulut compléter et parfaire la donation que sa soeur Charlotte avait commencée en 1708 en créant à Saint Denis la première école des Frères. Peut-être voulut-elle aussi réparer, dans la mesure de ses moyens, le

tort causé par le procès Clément dont le retentissement avait été considérable.

Elle résolut donc, de doter l'Institut des Frères, d'une maison qui serait sa propriété définitive et où l'on pourrait transférer l'école de la rue du Puy-Pensot.

Le 9 janvier 1722, par-devant Maître BESNIER, notaire royal, Mademoiselle Marie Poignant faisait donation à Jean Boncqueton, demeurant à Saint-Denis, paroisse St Marcel et à Jean Jacquot, bourgeois de Paris, d'une maison et de ses dépendances, située rue du Clos Fourré (rue Fontaine) où elle fit faire divers aménagements pour la somme de 300 livres. Cette donation étant faite

" pour le soulagement des pauvres enfants de la ville de Saint-Denis en France et pour leur procurer par l'éducation les moyens de pouvoir gagner leur vie dans les différents états où ils pourront se trouver."

Les deux bénéficiaires de cette libéralité : Jean Boucqueton, étant le Frère Jean-François, directeur de la petite école de Saint-Denis, membre de la société de Monsieur de La Salle depuis le 24 mai 1704, le bourgeois de Paris, étant le doyen de l'Institut, le vénérable Frère Jean, assistant du Frère Timothée, supérieur Général.¹⁹

Les travaux d'aménagements sont rapidement exécutés et l'on peut installer l'école

dans ses nouveaux locaux. Mademoiselle Poignant avait bien fait les choses, les 300 livres qu'elle avait mis à la disposition des Frères servirent en grande partie à acheter des tables, des bancs et des ornements pour la chapelle.²⁰

Mais, Marie Poignant ne s'en tint pas là. Estimant sa donation insuffisante, deux ans plus tard, le 25 juillet 1724 dans son testament reçu par Maître HUREL, notaire au Châtelet

" elle donne et lègue aux deux Frères qui font l'école au dit Saint-Denis, la somme de 600 livres une fois payée pour employer aux réparations de la maison que la dite demoiselle leur a ci-devant donnée (donation du 9 janvier 1722) et en laquelle est établie la dite école et pour leur avoir à chacun un habit..."

¹⁹L

De plus, par ce même testament, elle lègue aux mêmes Frères une autre maison avec jardin à Saint-Denis, rue du Clos Fourré (rue Fontaine) ... "... pour en jouir par eux ainsi que d'une autre maison qu'elle leur a ci-devant donnée et en laquelle est établie la dite école "

Mademoiselle Marie Poignant mourut à Saint-Denis, dans sa maison de la rue Puy-Pensot le 8 août 1726. La délivrance du legs qu'elle avait consenti fut constatée par un acte reçu par Maître

Hurel, notaire à Saint-Denis le 28 février 1727.

Au moyen de la donation et du testament qui viennent d'être analysés, l'école possédait donc une assez grande propriété, rue du Clos Fourré, répondant entièrement à ses besoins.

Ces deux maisons et leurs dépendances se trouvaient à l'emplacement actuel de l'école communale de la rue du Corbillon, partie donnant sur la rue Fontaine.

Jusqu'à la révolution française, les Frères enseignaient à l'école de la rue du

Clos Fourré, soutenus par le monastère des Bénédictins et par le couvent des Ursulines; les premières leur fournissaient le pain et les secondes la soupe et la bouillie. ²¹

Aucun incident très marquant ne survint pendant cette période si ce n'est, à nouveau, une mauvaise querelle suscitée par les héritiers de mademoiselle Poignant.

Se voyant frustrés d'une partie de leur héritage par les donation et testament dont bénéficiaient les Frères, ils tentèrent d'en obtenir l'annulation. Voici l'argument qu'ils présentèrent au tribunal : l'Institut des Frères, dont le siège était alors à Saint Yon en Normandie, dans le ressort du Parlement de Rouen, n'était pas qualifié pour recevoir une donation à Saint-Denis, dans le ressort du Parlement de Paris, où l'Institut n'était pas reconnu.

Les époux Boirat, héritiers de Mademoiselle Poignant, portèrent l'affaire devant la juridiction du Châtelet le 20 juin 1730; ils perdirent leur cause. Ils en appelèrent alors au Parlement de Paris où ils furent déboutés le 22 janvier 1733. Il ne fallut pas moins pour cela, d'une consultation à laquelle participèrent 26 avocats au Parlement pour convaincre cette instance.

Sept ans plus tard, en 1740, messire René Baillot, prêtre, demeurant à Saint-Denis, paroisse Saint Marcel, faisait à son tour " La Communauté des Frères de l'Ecole Chrétienne de Saint Yon près Rouen " sa légataire universelle, à la charge de "fonder" un troisième Frère à Saint-Denis en France.

Jusqu'en 1789, rien ne vient plus troubler la vie paisible de l'Ecole des Frères de Saint-Denis.

Chapitre 5

La période révolutionnaire.

Au commencement de la période révolutionnaire, l'Ecole de Saint-Denis était dirigée par le Frère Paul, de son nom de famille Vincent THIBAUT. Homme énergique et éducateur remarquable, le Frère Paul étant très estimé par la population dionysienne sur laquelle il exerçait un véritable ascendant. Il sut opportunément s'en servir comme nous allons le voir.

Nous sommes en 1793, année tragique. La terreur règne sur toute la France, le roi et la reine viennent d'être guillotins, les tribunaux révolutionnaires sévissent dans les grands centres du pays. Saint Denis a pris le nom de Franciade et s'est joint au mouvement général, les esprits y sont très échauffés, les meneurs, toujours actifs dans ces circonstances se chargent d'y entretenir la fièvre.

Dans la nuit des 11 et 12 septembre 1793, par ordre du département, en présence du commissaire du district et de la municipalité on procède à l'enlèvement de tout ce qui constitue le riche Trésor de la Basilique: châsses, reliquaires, objets du culte en or et en argent, ornements de l'église, toutes ces richesses accumulées depuis des siècles sont mises dans de grandes caisses, chargées sur des chariots et dirigées vers la Convention en " grand appareil et grand cortège de la Garde et des habitants de Saint Denis, le 13 septembre vers 10 heures du matin." ²²

Au cours de cette nuit tragique, le Frère Paul s'était glissé parmi la foule; il assistait à l'enlèvement du Trésor et suivait anxieusement le travail qui s'accomplissait. Lorsqu'il vit que l'on s'emparait des châsses contenant les reliques de Saint Denis et des ses compagnons Saint Rustique et Saint Eleuthère, il s'interpose aussitôt.

Un mouvement de surprise interrompt un instant le pillage, sous ses habits laïcs le Frère Paul fut heureusement reconnu, profitant d'un instant de silence, il raisonne ses concitoyens et demande aux responsables de respecter les reliques : " Prends les ossements que tu voudras, lui dit l'un d'eux, pourvu que tu nous laisses l'or et l'argent des châsses."

Sans perdre un instant, le Frère Paul s'empare des précieux reste s'enfuit avec

son léger fardeau, et le remet entre les mains de Dom Warenflot, ancien moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Denis qui remplissait alors les fonctions de curé de la ville.

Le 13 novembre 1793, après le sac des tombes royales, qui se poursuivit du 12 au 25 octobre, le calme revenu, ces reliques furent cachées dans une sépulture désaffectée de la Basilique, destinée à un sieur Jean Pastourel, dans la chapelle du Lépreux. Elles y demeurèrent jusqu'au 12 octobre 1795. Elles furent alors extraites de leur cachette en présence de plusieurs témoins, dont le Frère Paul, et transférées dans la chapelle des Carmélites devenue l'Eglise paroissiale de Saint-Denis.

Le 19 octobre 1800, Maître Guilbert, notaire à Saint-Denis, sur la réquisition de Dom Verneuil, Grand Prieur de l'ancienne abbaye, procéda au constat de l'existence réelle de ces reliques, elles furent identifiées et rendues à la vénération des fidèles.

Pendant le cours de cette pénible année 1793, la situation s'était considérablement aggravée à Saint-Denis, le sort de notre école devenait de plus en plus précaire.

Les Frères Paul, Zénon et Sabinien en avaient encore la responsabilité. Grâce à leur ingéniosité et à leur dévouement elle fonctionnait à peu près normalement, mais il vint un moment où les pauvres Frères durent, malgré leur courage, renoncer à poursuivre leur mission.

La municipalité, sous l'injonction des pouvoirs publics ordonnait aux maîtres des écoles de se plier aux directives révolutionnaires en matière d'enseignement; ils devaient substituer la déclaration des droits de l'homme au catéchisme et les hymnes révolutionnaires aux cantiques ! Les Frères de Saint-Denis s'y refusèrent, ils durent alors fermer leur école, quitter leurs habits religieux et se cacher pour assurer leur propre sécurité.

Il y eut une éclipse de près de 15 années pendant laquelle l'Ecole des Frères disparut complètement de la ville.

Chapitre 6

L'école sous le 1er Empire.

L'empereur Napoléon 1er par décret du 17 mars 1808 reconnaît officiellement et autorise l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes à reprendre son enseignement dans toute la France.

Cette même année, le Frère Paul, sorti indemne de la tourmente, est impatient de reprendre ses activités depuis si longtemps interrompues. Plein d'un zèle méritoire, il décide la réouverture de l'école de la rue du Clos Fourré. N'en était-il pas le directeur et l'animateur dès avant la Révolution ?

En toute bonne foi, malgré une fermeture de 15 années, il s'en considère toujours le directeur, fonction dans laquelle il aurait dû être investi par le Frère Gerbaud, alors Supérieur Général.

De sa propre initiative, il procède donc à l'ouverture des classes et s'adjoint pour le seconder un certain Monsieur Nouhand

Ce Nouhand, excellent maître, mais vantard et encombrant, soutenu par le Maire de Saint-Denis à tendance anti-cléricale, déborde l'autorité du Frère Paul, alors âgé de plus de 75 ans, il s'arroge le titre de Directeur et, quoique laïc et marié, il revêt le costume de l'Institut.

De sa propre autorité, Nouhand fait venir un jeune Frère de la maison de Saint-Germain pour le seconder. Le pauvre Frère Paul, mentalement diminué par les épreuves subies pendant la période révolutionnaire, toujours fidèle à son poste, pour assurer le maintien de l'école se croit obligé de subir ce singulier personnage.

Ces écarts inquiète fort le Frère Gerbaud, qui doit, plus que jamais, après les troubles de la Révolution, tenir la main au bon renom de l'Institut. Il en fait

grief au Frère Paul; Nouhand, à la capacité duquel il rend justice " doit s'effacer: sinon, jamais l'Etablissement de Saint-Denis ne comptera parmi les filiales de la Congrégation ". Celle-ci n'entend plus souffrir " sujets étrangers, sans noviciat, sans vœux. S'il fut un temps où pareil alliage, était indispensable" il importe désormais " de ramener à l'état pur le métal lassallien ". En réunissant à la communauté du Gros Caillou (Centre de l'Institut à Paris,) le Frère Paul se lavera de tout soupçon, de toute erreur."²³

Dans une lettre au Frère Leufroy, Directeur du Gros Caillou, en date du 19 Novembre 1810, le Frère Gerbaud lui mande que " le Frère qui a quitté Saint-Germain sans ordre n'est plus un Frère, non plus que Mr Nouhand. Ce dernier doit avoir déposé le costume par ordre de Son Excellence le Grand Maître de l'Université qui n'écrivit que dernièrement à ce sujet. Le Frère Paul fait un grand tort à l'Institut de s'associer de tels sujets. Il faut l'inviter à se réunir à vous ou de renoncer à l'état de Frère."²⁴

Il semble que c'est vers cette époque (1810) que le Frère Paul, alors âgé de plus de 77 ans, rejoignit la maison du Gros Caillou comme son Supérieur lui en avait donné l'ordre. Après une longue maladie, soigné fraternellement par le Frère Calixte, son infirmier, il y meurt le 23 juin 1817.

Après son décès, le Frère Thomas, directeur du Gros Caillou envoya à toute la Congrégation la lettre que nous reproduisons in extenso, datée du 27 juin 1817²⁵

Mes Très Chers Frères,

Nous vous donnons avis de la mort de notre Très Cher Frère Paul, arrivé en notre Maison du Gros Caillou à Paris, après une agonie qui a duré depuis le 22 du courant au matin jusqu'au 23 à 11 heures du soir, moment où il a rendu son âme à son Créateur, dans un extérieur tranquille, marque sensible de la paix dont il jouissait intérieurement.

Ce Cher Frère, étant en enfance depuis plusieurs années, n'a pu recevoir que l'extrême-onction. On a récité pour lui les prières des agonisants deux fois.

Ce saint vieillard a exercé son insatiable zèle pendant 57 ans à Saint-Denis. Il a toujours répandu la bonne odeur de Notre Seigneur Jésus-Christ par sa fidélité à nos saintes règles. Son affabilité lui gagnait tous les coeurs. Agé de 85 ans, il en avait 66 de communauté et 54 de profession. Vous voudrez bien faire pour lui les prières accordées à un Frère profès.

Voici, courtement esquissée, la vie exemplaire d'un, d'entre les nombreux Frères, qui enseignèrent à l'Ecole de Saint-Denis et y passèrent la plus grande partie de leur existence. Celle du Frère

Paul fut, comme on vient de le voir, fertile en incidents, dangereuse parfois, mais toujours droite et unie dans le sens de la Règle imposée par le saint Fondateur.

Chapitre 7

L'Ecole sous la Restauration et la Monarchie de Juillet

7.1 Démêlés avec la Municipalité.

Jusqu'en 1818, l'école continue, rue du Clos Fourré, mais elle n'était plus dirigée par les Frères depuis le départ, en 1810, du Frère Paul, rappelé par ses supérieurs.

En 1815, on y pratiquait l'enseignement "lancastrien" ou "mutuel" très en vogue à cette époque et que la municipalité de Saint-Denis avait adopté.

Il convient d'ouvrir ici une courte parenthèse pour indiquer ce qu'était ce nouveau mode d'enseignement.

Les Frères des Ecoles Chrétiennes pratiquaient, depuis leur fondation "l'enseignement simultané" instauré par leur Saint Fondateur. Il était dispensé dans chaque classe, par un seul maître. Il avait le grand avantage de placer les élèves sous l'influence directe de ce maître et de recevoir ainsi le meilleur enseignement, scolaire, religieux et moral.

Toute autre était la méthode importée récemment d'Angleterre et conçue par Lancaster, notable Quaker, imbu des principes de cette secte protestante et connue sous le nom "d'enseignement mutuel" ou "lancastrien".

Ce système à l'inverse de l'enseignement simultané préconise l'enseignement de l'enfant par l'enfant, il se pratiquait de la façon suivante: un grand nombre d'élèves, plusieurs centaines parfois, sont réunis dans une même grande salle, un seul maître, laïque le plus souvent, surveille et conseille des "moniteurs" élèves plus âgés et plus avancés qui sont promus chefs de "groupes" ou des "séries". Ces moniteurs répètent à leurs jeunes camarades ce qu'ils ont eux-mêmes appris: alphabet, syllabaire, lecture et arithmétique sommaire.

Cet enseignement réunissait de nombreux avantages matériels, il nécessitait beaucoup moins de pédagogues, résolvait la question des locaux scolaires puisqu'une seule salle suffisait pour constituer une école et, par là, permettait aux municipalités de réaliser un mode d'enseignement très économique.

Cette méthode eut la faveur de nombreuses communes à population dense et à tendance "libérale", adversaire déclarée ou déguisée de l'enseignement religieux, car, le but non avoué des "lancastriens" était évidemment de soustraire les enfants à l'influence religieuse.

Dans certaines villes, ces deux modes d'enseignement donnèrent naissance à des écoles concurrentes ou "libéraux anticléricaux" et "royalistes catholiques", se disputaient la prépondérance; ce fut le cas à Saint-Denis.

Malgré la pression des pouvoirs publics, le Frère Gerbaud, Supérieur Général de l'Institut, s'éleva contre l'enseignement mutuel, que l'on tentait d'instaurer en France. Les résultats de cette méthode étaient plus que médiocres sur le plan de l'instruction et déplorables sur le plan religieux et moral. Il maintint dans ses écoles, l'enseignement "simultané" qui avait fait ses preuves depuis plus d'un siècle. Au surplus, il s'était parfaitement rendu compte que la méthode "lancastrienne" n'était en définitive "qu'une machine de guerre" qui servait aux anticléricaux de l'époque contre l'Eglise.²⁶

Au début de l'année 1818, le Comité Cantonal d'Instruction Publique de Saint-Denis, constatant le peu d'efficacité de cet enseignement souhaite le retour des Frères²⁷ et s'en ouvrit à l'abbé Caillon, alors curé de la ville.

Ce souhait se réalisa, le 23 avril 1818, le Conseil Municipal de Saint-Denis, sous la pression des pouvoirs publics, décide, bien à contre coeur, d'ouvrir une école dirigée par les Frères. L'ancienne école des Frères devenue municipale, fonctionnant toujours rue du Clos Fourré (rue Fontaine) on installe la nouvelle école dans les locaux désaffectés de l'Eglise des Trois Patrons et dans ses dépendances, rue de la Fromagerie (rue Albert Walter) près de la place Panetière (place de la Mairie).

L'école est ouverte sous la direction du Frère Laurent le 16 novembre 1818. Une

lettre très intéressante du curé de Saint-Denis au Frère Gerbaud, en crée

parfaitement l'atmosphère à ses débuts, les classes.

"réunissent déjà plus de 100 élèves, au grand déplaisir de notre maire, lancastérien fieffé, qui compte à peine 50 enfants des deux sexes dans les huit séries de son enseignement mutuel. Le Frère Laurent fait merveilles et sera admirablement secondé par le Frère Bruno (qui était attendu), le troisième est le Frère Polieucte qui n'étant débarqué que de ce soir et n'a pu encore donner un plat de sa façon. Je réunis toute la communauté chez moi à midi et le soir en attendant que la cuisine soit entièrement organisée... L'installation solennelle sera faite la semaine prochaine par Monseigneur l'Archevêque (nommé) de Rheims et l'évêque de Samosate, ou peut être ce dernier tout seul ²⁸ ..."

Voici donc notre école installée et fonctionnant sous un nouveau toit, l'église désaffectée des Trois Patrons (Saint Michel, Sainte Geneviève et Saint Barthélémy, réunis).

Le dernier curé de cette paroisse avait été un nommé Mine, curieuse figure du clergé révolutionnaire, que l'on peut évoquer au cours de cette histoire.

Dès le début de la Révolution, en 1789, nous le voyons mêlé au premier incident sanglant qui éclate à Saint-Denis. La malheureuse victime en fut un nommé Jean Chatelle, lieutenant du Maire, receveur des droits de péages et autres redevances. A tous ces titres, il ne jouissait pas d'une heureuse popularité.

Dans la journée du dimanche 2 août 1789, une émeute éclate place Panetière (actuellement de la Mairie). Motif : la pénurie et la hausse de la farine et du pain. Les habitants, excités par des meneurs étrangers à la ville, assiègent la Mairie. La municipalité apeurée, proclame le pain à deux sous la livre, prix inférieur à celui des farines, la foule semble se calmer et édiles peuvent quitter la Mairie.

Les meneurs déçus raniment l'émeute apaisée, on lance le nom de l'impopulaire Chatelle, et toute la horde se dirige vers sa maison; on ne l'y trouve pas mais tout est saccagé de la cave au grenier.

Le pauvre homme s'est réfugié chez Miné, le curé des Trois Patrons. La foule l'apprend, se porte au presbytère, Miné débordé, s'affole, abandonne son paroissien qui se précipite vers l'église et se réfugie dans le clocher. Un soldat du régiment de Provence, hurlant parmi la foule monte l'y dénicher, le blesse et le fait descendre. Dès qu'il eut atteint le

sol, Chatelle est frappé sans pitié, traîné par la rue de la Boulangerie jusqu'à la porte de Paris où il est achevé à coup de baïonnettes. La garde nationale ne put empêcher le massacre; la municipalité outrée, donne en bloc sa démission, de nouvelles élections eurent lieu le 9 Août suivant.²⁹

Après ce drame, le calme renaît et l'année 1790 s'écoule assez paisiblement. Le 16 Janvier 1791 Miné, pour donner des gages de son civisme prête serment. Le 25 Mars 1791 il chante un Te Deum à la Basilique car il vient d'être nommé évêque constitutionnel de Nantes, son pays d'origine. Nous l'y retrouvons, peu de temps après aux côtés du sinistre Carrier, le responsable des tragiques noyades où périrent tant de prêtres et de religieux. En 1893, le moment lui semble propice pour faire une carrière politique à la faveur des événements qui bouleversent le pays. Miné donne sa démission de ses pseudofonctions épiscopales, renie définitivement sa foi et se défroque.

Ce reniement spectaculaire lui vaut d'être nommé par le Comité de Salut Public, au poste de Président du département de la Loire Inférieure. Nous le retrouvons comme commissaire du pouvoir exécutif à Saint-Denis en 1797, marié à la nièce d'une dame Leblanc, sa gouvernante.³⁰

Les "Miné", fort heureusement, furent assez rares dans le clergé de France à cette époque. Leurs reniements furent largement compensés et rachetés par le sacrifice de tant de saints prêtres, religieux et religieuses qui subirent le martyre pour leur foi aux Carmes³¹, à Nantes, à Compiègne et dans combien d'autres endroits de France.

7.2 Nouveaux démêlés avec la Municipalité.

Querelle des deux enseignements.

L'Ecole de la rue de la Fromagerie, entre les mains des Frères progresse rapidement; le Frère Laurent en avait pris la charge avec deux frères en 1818 pour 175 élèves.

En 1822, il y a 225 élèves à cette école et 5 Frères, dont le Frère Victorien, Directeur. En 1827, sous le directorat du Frère Fuscien, l'effectif passe à 242. Cette année-là les Frères inaugurent les cours du soir pour les apprentis travaillant en usine et les adultes. Ils sont près de 100. En 1829, l'école est fréquentée par 267 élèves et 200 adultes, c'est un réel succès.

Malheureusement la querelle des deux enseignements continue de sévir. La municipalité, à tendance libérale, soutient son école, rue du Clos Fourré (rue Fontaine), où l'on pratique la méthode dite "Lancastérienne".

Elle n'a accepté que contrainte et forcée, la réouverture de l'école des Frères concurrente bien gênante par le nombre de ses élèves et les succès scolaires. Aussi cherche-t-elle par tous les moyens à gêner et tracasser les Frères.

La Révolution de Juillet 1830 lui en procure un, fort à propos. Le Conseil Municipal, invoquant les charges que les journées de Juillet avaient apportées à la ville, décide de réduire son budget: parmi les économies envisagées, il décrète la réduction du traitement annuel des 5 Frères en le ramenant de 2100 Francs à 1600 Francs. Cette mesure, quoique pénible pour la petite communauté, est malgré tout acceptée, car c'est un devoir pour elle, de tenir ouverte l'Ecole. En 1834, à la suite d'un rapport favorable de Monsieur Dézobry, le traitement des Frères est rétabli à 2100 Francs par an.³²

Quelques années plus tard en 1837, les hostilités reprennent sous une autre forme. La ville estime nécessaire la reprise d'une partie des bâtiments de l'Ecole et du jardin pour y installer une salle d'asile dont elle entend prendre la direction.

Cet empiètement gêne considérablement les Frères : par suite de l'essor industriel de Saint-Denis, la population augmente, le

nombre d'élèves s'accroît sans cesse et les locaux de l'Ecole, déjà insuffisants se trouvent après cette mesure, considérablement réduits.

La situation est très tendue quand le Frère Adjuteur arrive comme directeur à Saint-Denis le 18 Mai 1838. Il met aussitôt la municipalité en demeure de trouver un local suffisant pour répondre aux besoins actuels de l'Ecole. L'Institut des Frères appuie cette juste revendication et menace, si satisfaction n'est pas donnée, de rappeler les Frères.

L'affaire devanait grave. Monseigneur de Quélen, archevêque de Paris et Monsieur le Curé de Saint-Denis interviennent alors personnellement: il faut absolument que les Frères restent à Saint-Denis, leur présence, plus que jamais est nécessaire, l'instruction et l'éducation chrétienne des enfants souffrirait trop de leur départ.

Le Supérieur Général se rend à ces raisons, les Frères ne sont pas rappelés, ils supporteront encore cette brimade et s'organiseront au mieux pour assurer leur mission.

Un espoir d'ailleurs prenait naissance: les bâtiments de l'ancienne église des Trois Patrons étaient frappés d'alignement pour le percement de la rue de Strasbourg alors en projet. La municipalité serait donc contrainte, tôt ou tard à trouver un nouveau local pour abriter l'Ecole.

Vers cette époque, la querelle des deux enseignements touche à sa fin. L'enseignement mutuel, que beaucoup de communes avaient adopté par souci d'économie et surtout pour mettre leur politique scolaire en accord avec les tendances de gauche, s'avère en fin de compte inefficace et de peu de profit pour les élèves. On revient à peu près partout à la méthode de l'enseignement simultané pratiqué par les Frères des Ecoles Chrétiennes avec tant de succès, et qui, depuis longtemps avait fait ses preuves.

Toutefois, l'Institut adopte quelques pratiques valables de l'enseignement mutuel, intéressantes surtout pour les classes enfantines.³³

Chapitre 8

L'Ecole est transférée Grande rue Saint-Marcel.

La querelle des deux enseignements est maintenant terminée, les esprits sont apaisés, la Monarchie de Juillet a apporté le calme.

Au début de l'année 1843, la Municipalité de Saint-Denis se met en quête de nouveaux locaux, pour y transférer l'école. Elle se rend acquéreur des bâtiments du second couvent des Annonciades qui venaient justement de quitter la ville.

Ces religieuses possédaient, avant la Révolution, un magnifique couvent à la Porte de Paris. Il avait été fondé en 1629, par Monsieur de Veigny, président de la Cour des aides³⁴ et avait complètement été détruit en 1793.

Après la Révolution, les Annonciades revinrent à Saint-Denis et bâtirent un second couvent sur l'emplacement de l'Eglise Saint Marcel, détruite également en 1793. Cette belle église datait du XIII^{ème} siècle; de pur style gothique, elle possédait un remarquable clocher et se trouvait à l'angle actuel des rues Franklin et Emile Connoy (ancienne rue St Marcel).

Les bâtiments du couvent des Annonciades, plus vaste que ceux de la rue de la Fromagerie, étaient beaucoup mieux adaptés aux besoins d'une école et pouvaient abriter un nombre important d'élèves en rapport avec l'accroissement de la population.³⁵

Le transfert de l'école s'opère le 1er Février 1843, le Frère Adjuteur en était encore le Directeur. Au mois de juillet de la même année, une 3^{ème} classe est ouverte et la ville paye un 4^{ème} Frère.

Les cours du soir reprennent de 7 heures à 9 heures, les Frères assument ce surcroît de travail, sans aucune rétribution. Le 1er mai 1844, le chapitre Royal de la Basilique, confie aux Frères les enfants de chœur et paye à cet effet un 5^{ème} Frère.³⁶

Jusqu'à la guerre de 1870, l'Ecole connut, rue Franklin, des jours relativement paisibles. Le 17 Septembre 1852, le Frère Henri succède au Frère Adjuteur. En 1869, les classes comptent 425 élèves.

Sous les heureux auspices de la loi Falloux, l'enseignement chrétien pouvait être dispensé sans aucune contrainte, on ne prévoyait pas encore les lois

d'exception qui n'allaient pas tarder à paraître.

Sous l'emprise de cette loi, l'enseignement pouvait être donné dans les écoles publiques, soit par des congrégations, soit par des laïcs, au choix des Municipalités. A Saint-Denis, l'école de la rue Franklin dont les bâtiments appartenaient à la ville, avaient pour maîtres les Frères des Ecoles Chrétiennes.

Après la capitulation de l'Empereur, le 1er septembre 1870, un revirement complet s'opère dans la politique; la répercussion se fait rapidement sentir dans le pays. A Saint-Denis, les effets en sont immédiats: le 6 octobre 1870, le Conseil Municipal décide de confier à des maîtres laïcs les deux écoles que dirigeaient les Frères des Ecoles Chrétiennes et les Soeurs de Saint Vincent de Paul, décision contraire aux lois et à l'équité. La notification de cette décision est faite aux Frères le 13 novembre 1870, pour prendre effet à compter du 1er Janvier 1871.

Les Frères doivent quitter l'école, et louer, pour se retirer, une maison, rue de la Boulangerie. Peu de temps après, ils ouvrent une école libre dans les locaux autrefois occupés par le "café Parisien" qui furent aménagés en classes pour la circonstance.³⁷

Un arrêté pris par le Maire de la Commune de Paris, le 29 Mai 1871, en sa qualité d'administrateur du département de la Seine, nommait un sieur Chevalier, instituteur communal laïque, directeur de l'Ecole de la rue Franklin.

Cette pénible situation dure jusqu'au début de l'année 1874. Le 9 janvier de cette année, une décision du Conseil d'Etat annule fort heureusement la délibération du Conseil Municipal du 6 octobre 1870 et l'arrêté préfectoral du 29 mai 1871, portant nomination du Sieur Chevalier et inscrit, en outre, d'office, une somme de 22750 Francs au budget municipal en faveur des Frères, pour leur traitement; une nouvelle décision du Conseil d'Etat du 1er février 1874 réintègre les Frères:.

Le Frère Henri reprend ses fonctions de Directeur qu'il exerce jusqu'au mois

d'avril 1876, date à laquelle il est remplacé par le Frère Papien-Marie.

Pendant qu'elle fonctionnait dans les locaux du "Café Parisien" l'école libre compta en 1871, 376 élèves; en 1872, 372 élèves et en 1873 : 398.

Dès ma reprise des classes, rue Franklin, les effectifs sont successivement des 460 élèves en 1874; 443 en 1875; en 1877, l'école possède 7 classes, plus celle des apprentis et près de 500 élèves.

Dès l'année 1879, le climat en matière d'enseignement, change singulièrement. Les milieux politiques, sous l'impulsion de la Franc-Maçonnerie, commencent à s'agiter. Gambetta vient de prononcer son fameux discours de Romans, en septembre 1878, où il dénonce le péril clérical. "La laïcité" est le grand mot à l'ordre du jour.

Plusieurs projets de loi contre les congrégations en général, et, plus particulièrement contre la liberté de l'enseignement sont alors déposés sur le bureau de la Chambre des Députés et âprement discutés.

Malgré les efforts de nos grands parlementaires catholiques: Monseigneur Freppel, le Comte Albert de Mun, Chesnelong, Buffet, Lamy qui défendirent avec éloquence et énergie les congrégations et la liberté de l'enseignement, les tenants de la "Libre pensée" Jules Ferry, Victor Macé, Camille

Sie, Goblet et autres, servis par la division de la presse catholique et l'indifférence des électeurs, parvinrent à faire voter, après les décrets de dispersion des congrégations, la loi du 29 mars 1882, sur la gratuité de l'enseignement primaire. (Gratuité qui de tout temps existait dans les Ecoles des Frères.)

Cette loi, bonne en elle-même, fût insidieusement et sournoisement complétée par la loi Goblet du 30 octobre 1886 sur la laïcité de l'enseignement. L'article 17 y stipule expressément " Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque."

C'était l'avènement de l'école sans Dieu. Dès 1879, bien avant la promulgation de la loi Goblet, la vague de laïcisation avait déjà déferlé sur Paris et sa banlieue. Les Municipalités s'ingéniaient à susciter aux maîtres congréganistes de nombreux embarras et tracasseries pour entraver et gêner leur enseignement. Les Frères de l'Ecole de Saint-Denis en avaient déjà constaté les effets avant et pendant la commune. Sentant venir l'orage, ils prirent la décision, dès cette époque, d'abandonner la direction de l'Ecole communale de Saint-Denis et d'ouvrir une école qui leur appartiendrait en propre.

Chapitre 9

Les Frères quittent l'enseignement municipal pour fonder leur propre Ecole.

Le Frère Directeur se met en quête de nouveaux locaux pour abriter l'école libre qu'il entend créer. Les recherches ne les portèrent pas loin de la rue Franklin. A quelques pas de là, existait depuis 1868, une institution privée, tenue par Monsieur Charles Marchaix, au 7, rue des Ursulines (Ancienne rue du Puy-Pensot) et précisément sur l'emplacement d'une partie de la propriété qu'une des bienfaitrice de l'Institut, Marie Poignant, avait vendue le 24 octobre 1708, à Rogier, l'ex ami de Saint Jean-Baptiste de La Salle.

Heureux concours de circonstances, disons plutôt concours providentiel, Monsieur Marchaix est justement sur le point de céder son institution.

Bien volontiers il consent à en louer les bâtiments dont il est d'ailleurs le propriétaire, et qui comportent de nombreuses classes, des logements pour les Frères, une cour de récréation. Le bail est signé, et, au mois d'octobre 1880, l'Ecole Libre des Frères ouvre ses portes au N° 7, rue des Ursulines, dans le vieux bâtiment, à l'entrée de l'école actuelle, bâtiment qui, avec l'ancienne conciergerie et les maisons portant les N° 5 et 5 bis de la même rue, abattues en 1956, dataient de l'époque où Saint Jean-Baptiste de La Salle, créa en 1709 la première Ecole des Maîtres.³⁸

Nous abordons maintenant l'histoire contemporaine de l'Ecole, de 1880 à 1909, pendant une période de près de 30 années, son fonctionnement donne satisfaction aux parents des élèves qui la fréquentent. Leur nombre s'accroît d'une manière constante, les succès scolaires confirment la qualité réelle de l'enseignement des

Frères, l'excellence de la formation religieuse et morale de leurs élèves.

Le frère Baudillius, de célèbre mémoire parmi les anciens qui furent ses élèves, et dont nous sommes encore nombreux à Saint-Denis, à avoir eu les échos, en eut la direction du 30 septembre 1885 au 5 août 1902 où il mourut dans le plein exercice de ses fonctions. Il sut former toute une génération qui fit héroïquement ses preuves lors de la première guerre mondiale.

En 1901, il fallut à nouveau, compter avec l'adversaire. Cette funeste année voit la promulgation de la loi sur les Associations visant pratiquement et plus spécialement les ordres religieux.

Un peu plus tard, le 7 juillet 1904, une autre loi parait à son tour (aggravant sérieusement les dispositions de la loi Goblet, du 30 octobre 1886. Elle interdisait d'une manière absolue, aux congrégations, l'enseignement de tout ordre et de toute nature, alors que la loi Goblet restreignait cette interdiction aux seules écoles publiques.

C'était la suppression définitive de la liberté de l'enseignement. Toutes les écoles congréganistes furent contraintes de fermer leurs portes, dans certains délais, et par échelons de 1904 à 1914.

D'après les délais qui lui sont impartis l'école peut encore fonctionner jusqu'au mois d'août 1909; mais c'est la dernière année de l'enseignement des Frères. Ils quittent définitivement Saint-Denis, pour longtemps. Le directeur en exercice était alors le Frère Andronique, pieusement décédé à Athis-Mons en Mars 1949. L'éclipse dura plus de 30 années, ce fut la plus longue.

Chapitre 10

L'école devient paroissiale.

Pendant ces 30 années, sous l'habile direction de Monsieur BOUCHARD, tout imprégné de l'esprit lassallien et des méthodes de l'Institut, l'école libre, devenue école paroissiale commence une nouvelle existence.

Soutenue par Monsieur le Curé de Saint-Denis de l'Estrée, le vénéré chanoine Iteney, servie par des maîtres laïcs au dévouement et à l'abnégation desquels il convient de rendre un juste hommage, parmi eux il faut rappeler la mémoire de Monsieur Henri Dagincourt qui y enseigna pendant plus de 40 années, l'école, non seulement survécut, mais encore prospéra remarquablement. Elle compta jusqu'à plus de 300 élèves.

Pour assurer sa continuité et la mettre à l'abri de toutes exactions possibles, un groupe de paroissiens dévoués constitua le 11 juin 1912, une société qui prit le nom : "Société Anonyme Immobilière de Saint-Denis."

Elle se rendit acquéreur, suivant acte reçu par Monsieur MAILLARD père, notaire à Saint-Denis, le 24 juin de la même année, de la propriété du n° 7, de la rue des Ursulines.

Jusqu'à la dernière guerre mondiale, aucun incident notable ne vient troubler la vie de l'école. Pendant la guerre de 1914-1918, l'école ne subit aucun dommage matériel mais elle eut malheureusement à déplorer la mort de nombreux anciens élèves, tombés au champ d'Honneur.

Aussitôt après le traité de paix, signé en 1919 et le calme revenu, l'activité

scolaire reprend, sous la direction de Monsieur BOUCHARD.

L'école connut jusqu'à la deuxième guerre mondiale une vie précaire et difficile. Sur le plan scolaire, les succès étaient encourageants, sur le plan financier il n'en allait pas de même. Les bourses des élèves devenues nécessaires, n'étaient pas suffisantes pour alimenter le budget et la paroisse de Saint-Denis de l'Estrée, était contrainte, tous les ans, de lui venir en aide. Il vint même une année, en 1927 où la situation fut des plus critiques. Des réparations urgentes et importantes étaient devenues nécessaires, et rien en caisse pour les payer. Le Conseil d'Administration de la Société, ne put que constater cette carence, sans pouvoir y remédier. La fermeture de l'école fut alors envisagée. Seule l'intervention de deux courageux administrateurs, Messieurs Jean COTTREZ et Virgile MORACCHINI, la sauva de justesse. Leur clairvoyance fut justifiée, un généreux paroissien, Monsieur CAUBERT de CLERY, ayant eu connaissance de la chose, prit à sa charge le financement des travaux. L'école paroissiale survécut, et, jusqu'à la seconde guerre mondiale, maintint une très honorable activité scolaire couronnée par de nombreux succès aux examens. La qualité de son enseignement était reconnue et appréciée. Elle passe et subit sans dommages le début de la guerre, l'invasion et l'exode, mais voit alors ses effectifs diminuer et son activité réduite. Il est grand temps de lui insuffler un sang nouveau.

Chapitre 11

Retour des Frères.

En 1941, la nomination de Monsieur l'Abbé BACHET, curé de la paroisse de Saint-Denis de l'Estrée, où il avait été autrefois vicaire, allait redonner à l'école l'élan qu'elle était entrain de perdre.

Il convient de rendre ici, un hommage reconnaissant à Monsieur le Chanoine BACHET, curé de Saint-Denis de l'Estrée de 1940 au mois d'octobre 1948, décédé à Paris le 27 mai 1955, curé de l'Eglise Saint-Merry.

Pasteur exemplaire, il joignait à cette qualité, celle d'un remarquable et prévoyant administrateur.

Dès son installation, son premier souci fut de ranimer l'école paroissiale alors languissante. L'enseignement libre jouissait alors d'une certaine tolérance. Le moment n'était-il pas venu de faire à nouveau appel aux Frères pour reprendre la direction de l'Ecole; eux seuls seraient en mesure de procéder à un relèvement efficace.

Monsieur le curé Bachet pressent l'Institut. Le principe d'une collaboration avec la paroisse est admis, mais, au préalable, il convient de se rendre compte sur place des conditions matérielles dans lesquelles se trouveront les Frères, à Saint-Denis.

Le Frère Visiteur ALFRED, délègue le Frère FREDIEN pour examiner les choses sur place et principalement l'état des bâtiments scolaires. Comme le Frère Visiteur traversait la ville pour se rendre au 7, rue des Ursulines, il est agréablement surpris de la façon courtoise dont il est salué par quelques enfants rencontrés en chemin.

" Bonjour, Frère !"

On n'a donc pas oublié les Frères à saint-Denis ? ...

Cette première prise de contact impressionne favorablement le Frère Fredien. Après s'être rendu compte des possibilités et de l'intérêt certain que représentait le retour des Frères à Saint-Denis, en accord avec le Frère Visiteur Alfred, ils donnent aussitôt leur avis favorable.

Dès le mois d'octobre 1941, quatre frères, avec à leur tête le Frère André-Bernard,

comme Directeur provisoire, reprenaient après plus de 30 années, possession de la vieille et vénérable maison et, procédèrent, à la réouverture de l'école telle qu'ils la trouvèrent. On était au début de l'occupation allemande, les possibilités matérielles étaient très réduites.

L'année suivante, au mois d'octobre 1942, les Frères Visiteurs Alfred et Fredien, installent, à titre définitif pour 6 années, comme directeur le Frère NICET-MARIE. On procède aussitôt, avec combien de difficultés, aux travaux de réfection et de mise en état des bâtiments, les classes sont aménagées, la chapelle installée dans les lieux mêmes où les membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul avaient fondé, en 1882, l'oeuvre de Saint Labre

. Cette première année, l'école compte 285 élèves, répartis en 7 classes.

En 1943, le nombre des élèves passe à 370, répartis en 9 classes, les Frères sont au nombre de 4. Cette année-là, l'amicale des anciens élèves est reconstituée avec Monsieur A. LEGER comme Président.

Au mois d'octobre 1944, le Frère Visiteur Fredien envoie à Saint-Denis, trois nouveaux Frères, ils sont alors au nombre de 7 pour instruire 420 élèves. Ils sont 10 en 1945 pour 475 élèves.

La rentrée scolaire de 1946 est très satisfaisante, 480 élèves sont présents. La communauté des Frères est réduite à 8; mais il leur est adjoint 6 maîtres laïcs et 4 professeurs spécialisés. Cette année-là, malgré la pénurie de matériaux de construction, Monsieur le Curé Bachet, avec le dévoué concours de Monsieur Camille PARRUITTE, Directeur de la Banque de France de Saint-Denis, réussit à faire édifier un préau surmonté d'une grande salle pour la cantine des élèves; cela constitue, pour l'époque, un véritable tour de force.

L'année 1947 est la dernière du directorat du Frère Nicet-Marie. L'école est en plein essor, elle compte plus de 500 élèves et les succès scolaires sont des plus brillants.

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

Chapitre 12

Création de l'Ecole Technique. Agrandissements de l'Ecole.

Au mois d'octobre 1948, arrive comme nouveau Directeur, le Frère GEORGES BONHOMME. Nous entrons maintenant dans l'ère des grandes réalisations.

Au début de l'année 1949, un groupe d'industriels de Saint-Denis, vient trouver le nouveau directeur et lui demande d'ouvrir une école d'apprentissage, comme il en existe beaucoup dans les villes industrielles. Il y a pénurie, dans la métallurgie, d'ouvriers spécialisés, dotés d'une bonne formation professionnelle. Les Frères des Ecoles Chrétiennes ont déjà fait leurs preuves sur ce plan. Ils sont tout indiqués pour entreprendre cette oeuvre, car ils pourront, par surcroît, doter les jeunes apprentis, d'une solide formation chrétienne et morale.

L'entreprise, bien sûr, est des plus intéressantes. Elle entre tout à fait dans les directives de l'Institut. Au surplus, Saint Jean-Baptiste de La Salle n' a-t-il pas déjà tenté, à Saint-Denis même, une expérience de cette nature qui malheureusement échoua. Ne pouvait-on pas la tenter à nouveau avec plus de chance de succès ?

Mais cette proposition pose un problème grave: l'école de Saint-Denis ne possède aucune ressource propre, si ce ne sont les scolarités des élèves et la subvention octroyée, avec beaucoup de difficulté, par la Paroisse de Saint-Denis de l'Estrée.

Dans ces conditions, comment pouvoir envisager la création d'une école d'apprentissage, ce qui nécessiterait: un grand espace pour construire un atelier et ouvrir de nouvelles classes, des capitaux suffisamment importants pour réaliser cette opération, toutes choses dont l'administration et l'école sont complètement démunies

De son côté, la Société Anonyme Immobilière, propriétaire du 7, rue des Ursulines, possède bien une autre propriété à Saint-Denis, impasse des Moulins Gémeaux, mais elle sert uniquement aux oeuvres de la paroisse.

En 1944, cette Société avait pu acquérir, grâce à une heureuse opération, réalisée par Monsieur le Curé Bachet, les maisons portant les N° 3, 5 et 5 bis, rue des Ursulines, contiguës à l'école, et, la

même année, Monsieur Gérard de Grammont, l'un des administrateurs de la Société, avait fait acheter, dans les mêmes conditions, un terrain de plusieurs centaines de M² au fond de la cour de récréation. Mais ces accroissements étaient loin d'être suffisants pour construire un atelier. Le problème restait donc entier. L'espace et les fonds manquaient absolument pour pouvoir songer à cette réalisation.

Mis au courant de cette situation, le comité des Industriels insiste, malgré tout, promet une aide financière. L'institut lui-même consent à offrir son concours, mais ce n'est réellement pas suffisant, pour envisager sérieusement cette entreprise. Il ne reste plus qu'à s'en remettre à Saint Joseph pour résoudre le problème et inspirer les responsables. Ce que fit le Frère Directeur. Ce recours ne fut pas vain. Peu de temps après, une occasion providentielle se présente: la propriété voisine de l'école, portant le N° 9 de la rue des Ursulines est à vendre et elle possède un terrain de plus de 1200 M². Le Frère Directeur est persuasif, il faut, de toute nécessité, réaliser cette affaire; une occasion semblable ne se représentera plus. Le concours des industriels, celui de l'Institut, déjà promis, un emprunt important gagé sur tous les biens de la Société, permettent non seulement de réaliser cette acquisition, mais encore de parfaire la superficie nécessaire à la construction de l'atelier, par l'achat d'un terrain contigu de plus de 800 M².

Les travaux commencent le 18 mars 1950; la première pierre de l'atelier d'apprentissage est bénie par Mgr Feltin, archevêque de Paris. Il est complètement achevé pour la rentrée d'octobre retardée au 18.

L'école technique fonctionne, 32 élèves s'y présentent. Au primaire il y a 480 inscrits.

L'année scolaire 1950-1951 est une année difficile; l'école technique n'a pas encore droit aux taxes d'apprentissage et il faut pourtant aménager l'atelier, acheter des machines, payer les professeurs. Le Frère Directeur surmonte, à grand peine, ces difficultés. Le

concours des industriels l'y aide d'ailleurs efficacement. Malgré tous ces soucis, l'école fête avec éclat, cette année-là, le tri-centenaire de la naissance du Fondateur de l'Institut.

Les années 1951 et 1952 présentent les mêmes complications financières, l'école en est encore à sa période d'adaptation.

En 1953, l'école technique compte 90 élèves, répartis en 3 années. L'agrandissement de l'atelier s'impose comme une nécessité; sa superficie doit être doublée; décision prise, les travaux commencent immédiatement. Le Comité de Gestion de l'Ecole en assume financièrement la charge.

A la rentrée du mois d'octobre 1954, il y a 490 élèves à l'école primaire et 126 apprentis à l'école technique. Ce sont maintenant les bâtiments de l'école qui ne sont plus suffisants pour accueillir tous les élèves ! En 1951 on a dû édifier une baraque en bois dans la cour de récréation pour créer deux nouvelles classes; solution précaire et insuffisante. En 1955, avec l'accord de Monsieur le Curé de Saint-Denis de l'Estrée on a dû ouvrir aux "Moulins Gémeaux" des classes annexes. cette dispersion ne peut être que provisoire, et elle gêne le bon fonctionnement de l'école. Il faut absolument trouver une solution.

Ce problème angoissant de l'extension de l'école se trouve fort heureusement résolu en 1955. La société Immobilière et le Comité de Gestion de l'école prennent, d'un commun accord, la décision de construire un important bâtiment de 4 étages, comportant au sous-sol, réfectoire, cuisine, chaufferie, et aux étages 16 classes. Les maisons des 3-5- et 5 bis de la rue des Ursulines, ainsi que l'aile gauche des bâtiments du N° 7, doivent disparaître pour faire place à un nouvel et important immeuble de 38 mètres de longueur. Pour réaliser la chose, un

nouvel et important emprunt est à nouveau contracté.

La construction est achevée en août 1956, les classes sont mises en état et peintes par les Frères durant les vacances. Elles sont prêtes à recevoir les élèves au mois d'octobre suivant. Ils se présentent au nombre de plus de 600 pour le primaire et de 189 pour le technique. Le 18 Novembre, le Cardinal Feltin, archevêque de Paris, inaugure ce nouveau bâtiment.

Au mois d'octobre 1957, les effectifs sont de 630 élèves au primaire et 229 au technique. Le succès de l'école est incontestable. Les demandes d'inscription affluent, le Frère Directeur est obligé de refuser des élèves. Est-ce souhaitable ?

Il faudrait encore envisager un nouvel agrandissement. Le Frère Visiteur Damien, qui succède au Frère Frédien, est consulté. L'Institut est favorable, il faut que Saint-Denis devienne un grand centre d'enseignement technique et chrétien. Il y a là toutes les possibilités pour y parvenir les moyens peuvent manquer, mais on saura les acquérir.

Commencé en janvier 1958, le nouveau bâtiment de même importance que le précédent sera affecté entièrement aux besoins de l'Ecole Technique. Le sous-sol comportera un vaste vestiaire. Le premier étage sera occupé par un atelier d'électricité. Dans les trois autres étages, il y aura 13 classes, une salle de dessin industriel et un amphithéâtre. L'ancienne cantine doit être sur-élevée, pour y installer en 1960 une section d'aides chimistes.

Ces nouveaux aménagements permettront de porter à 500 le nombre des élèves-apprentis; avec les 700 enfants fréquentant l'école primaire, le groupe "Jean-Baptiste de La Salle" car tel est maintenant le vocable de notre école, pourra recevoir, instruire et former plus de 1200 élèves.

C O N C L U S I O N

Ainsi, par un éclatant retour des choses, auquel la Providence n'est certes pas étrangère, dans l'ancienne propriété de Mademoiselle Marie Poignant, sur les lieux mêmes d'où furent expulsé, le 24 juin 1712, Saint Jean-Baptiste de La Salle, les Chers Frères des Ecoles Chrétiennes, toujours fidèles à la mission confiée par le Saint Fondateur, continuent avec le même dévouement, la même ardeur et la même foi, à dispenser aux enfants et aux jeunes gens de ce centre éminemment populaire, qu'est la région dionysienne, l'éducation religieuse, l'instruction et la formation technique que les temps nouveaux exigent de ceux qui voudront les affronter victorieusement.

Georges KREDER

Chapitre 13

Complément à l'Historique de l'Ecole

Par le Frère Georges BONHOMME ,

Directeur de l'Ecole de 1948 à 1967.
Ancien Visiteur du District de Paris.

NB: - Je reviens sur la période qui précède 1958, date à laquelle s'arrête le travail de Monsieur Kréder, pour signaler

quelques événements et en souligner l'importance.
L'essentiel de ce complément porte sur les acquisitions et les constructions.

13.1 1950 :

A dater du 26 juin 1950, l'Ecole Technique Privée a été légalement ouverte. L'Appellation "Ecole Technique Privée" permet

l'ouverture de sections allant jusqu'au baccalauréat.

13.2 1952 : Habilitation à percevoir les Taxes d'Apprentissage.

Pour l'année 1952, le Comité Départemental de l'Enseignement Technique autorise l'Ecole Technique Privée à percevoir la taxe d'Apprentissage. C'est là un événement de grande importance pour l'école. La Taxe d'Apprentissage constitue une ressource importante qui couvre les frais de fonctionnement.

La collecte de la taxe d'apprentissage fut organisée auprès des industriels de la région: groupement de Saint-Denis, de Gennevilliers, Asnières, de Saint-Ouen, d'Aubervilliers, Pantin. Nous étions très favorisés. Située en plein milieu

industriel, l'Ecole avait une situation privilégiée.

Pendant plusieurs années, la collecte de la taxe fut l'objet d'une attention particulière de la part de la Direction. Le Frère Directeur s'imposa de rendre visite aux directeur d'usines et spécialement à la personne qui répartissait la taxe. Ces visites furent payantes. Chaque année le montant de la collecte était en nette augmentation, ce qui nous permettait de nouveaux investissements.

13.3 1953 : Agrandissement de l'Atelier.

En 1950, nous avons acquis une parcelle de terrain de 758 m² dans le prolongement de l'atelier, appartenant à Maître Chaslot.

En 1953, nous pouvions procéder à l'agrandissement de l'atelier et porter sa superficie à plus de 1000 m². Ainsi l'avenir était assuré.

13.4 1955-1956 : Construction de la 1ère tranche.

Un plan d'ensemble avait été esquissé; il comprenait 3 tranches :

- une 1ère à l'emplacement du 3, 3 bis, 5, 5 bis, propriété qui avait été achetée en 1943 à l'initiative de l'abbé Bachet;
- une 2ème, face à l'atelier, avec la surélévation de l'ancienne cantine;
- une 3ème, sur la rue des Ursulines.

La réalisation de la 1ère tranche se heurta à une difficulté majeure : le relogement des locataires au nombre de 3. Les tractations avec Monsieur Vassal, commerçant en fruits et légumes, furent longues. Quant aux autres locataires, il fallut leur offrir des logements et les déménager. Les pourparlers furent laborieux.

Finalement au printemps de 1955, l'entreprise de démolition Estique put entrer en action. Le terrain était prêt pour le début de septembre. Les travaux commencèrent effectivement et furent menés rondement par l'entreprise Rontaix. Le nouveau bâtiment, pour l'essentiel, fut achevé pour la rentrée d'octobre. Les classes du primaire et du Cours

complémentaire s'y installèrent. La nouvelle cantine, au sous-sol fut ouverte. La statue de Saint Joseph, sculptée par Maître Claude Gruat, fut mise en bonne place dans le hall. Notre protecteur méritait bien cela.

Durant la durée des travaux, il avait fallu trouver un repli pour les six classes qui occupaient l'ancien bâtiment. Monsieur le Curé de Saint-Denis de l'Estrée mit à notre disposition le terrain et les bâtiments des Moulins Gémeaux. Mais celui-ci ne pouvait accueillir que quatre classes; Il y en avait six.

Les Frères aidés de quelques amis accomplirent le tour de force de démonter les baraques des classes de 10ème et 11ème et de les remonter sur le terrain des Moulins Gémeaux. Locaux de fortune, d'autant qu'elles n'avaient qu'une paroi. En hiver, il a été parfois nécessaire d'allumer les poêles à 4 heures du matin pour avoir 2 ou 3 degrés à 8 heures pour la rentrée des classes.

1955-1956 fut une année héroïque !... Mais notre effort fut bien récompensé par une belle rentrée dans un magnifique bâtiment.

13.5 1958-1959 : Construction de la 2ème tranche - Bâtiment du Technique.

Cette tranche comprenait la surélévation du bâtiment du fond de la cour (ancienne cantine) et le bâtiment du technique proprement dit. Elle était conséquente.

-Acquisition d'une parcelle de terrain de 533 m².

Pour faciliter la construction du bâtiment du technique, nous avons pu acquérir une parcelle de terrain de 533 m² appartenant à Monsieur Georges Bernard mais à la condition de parvenir à un arrangement avec Monsieur Félix Schwartzberg, gérant de Saint-Denis Ameublement, et locataire de Monsieur Bernard. Monsieur Schwartzberg voulait une salle d'exposition dans la cour.

Nous parvîmes facilement à un accord : nous financerions la construction de cette salle attenante à notre bâtiment et construite sur notre terrain. Monsieur Schwartzberg nous rembourserait cette avance. A cet effet, il accepta des traites jusqu'à extinction de la dette. Nous fîmes bien de prendre cette précaution. Saint-Denis Ameublement se

déclara en faillite peu après. Nous pûmes ainsi récupérer cette salle.

Le bâtiment du technique fut conçu de façon très audacieuse, en fonction de l'avenir.

Il comprenait un vaste sous-sol, surmonté d'un préau et 3 étages de locaux scolaires, avec une terrasse pouvant servir de cour de récréation.

Une difficulté surgit. A l'extrémité de la surélévation du bâtiment central (ancienne cantine) la hauteur dépassait les normes par rapport aux voisins. Mais le ciel était avec nous. Madame Gaudin, propriétaire d'un pavillon d'habitation donnant accès à un jardin jouxtant notre construction, désirait vendre cette propriété d'une superficie de 441 m². Nous ne pouvions faire autrement que de l'acquérir au moins le temps d'achever les travaux.

Le 25 novembre 1959, nous revendîmes cette propriété à Monsieur Bon, transporteur.

Les travaux pour cet important ensemble, commencés en juin 1958, furent terminés pour la rentrée de 1959.

Nous avions vu grand. C'est ainsi que le 4ème étage et d'autres locaux restaient

inoccupés en attendant l'ouverture de nouvelles sections. L'avenir nous prouva que nous avions raison.

La superficie de l'atelier avait été doublée; un imposant bâtiment avait été édifié. Il fallait équiper l'un et l'autre.

Les bonnes relations, créées avec les Groupements Industriels de la Banlieue Nord-Est, avaient facilité les collectes pour les taxes d'apprentissage. Celles-ci, assurant pratiquement le fonctionnement de l'Ecole technique, libéraient d'autres ressources qui pouvaient être affectées au remboursement des emprunts.

L'effectif de l'école ne cessait de croître ce qui augmentait d'autant les ressources.

Notre école technique était de plus en plus connue et appréciée des industriels. Les directeurs d'usines qui avaient un centre d'apprentissage songèrent à nous

confier la formation de leurs apprentis. C'est ainsi que la Société Aster, les Chantiers de l'Atlantique, les Etablissements Aubagnac et plusieurs autres usines fermèrent leur centre d'apprentissage. En même temps qu'ils nous confiaient la formation de leurs apprentis, ils nous fournissaient du matériel et nous réservaient une partie de la taxe d'apprentissage. C'est ainsi que notre parc de machine-outils s'enrichit. Cette forme d'aide nous fut très précieuse.

Nos ateliers de mécanique, d'électricité et plus tard d'électronique prirent de l'extension.

Nous avons engagé du personnel qualifié pour encadrer nos jeunes.

Progressivement de nouvelles sections furent créées. Petit à petit l'Ecole technique parvint à l'organisation actuelle.

(* Sont arrivés à la rentrée 1952)

13.6 21 juin 1959 :

Célébration du 250ème Anniversaire de l'Ecole.

Dans l'historique de l'Ecole, on ne peut passer sous silence la célébration du 250ème anniversaire de la fondation.

Cette fête fut présidée par le Très Honoré Frère Nicet Joseph Supérieur Général des Frères des Ecoles Chrétiennes. et Monsieur Edmond Michelet, Garde des Sceaux.

La messe d'Action de Grâce fut célébrée par Monseigneur le Cordier J., évêque de Saint-Denis. Notre aumônier, le Père Chevalier, prononça une magnifique homélie.

Le repas présidé par le Très Honoré Frère Nicet Joseph et Monsieur Michelet réunit plus de 300 convives.

La cérémonie officielle du 250ème anniversaire se déroula dans la cour de l'école et fut présidée par le Cardinal Feltin, archevêque de Paris.

Après la cérémonie on inaugura le bâtiment du technique.

Les archives de l'école possèdent un dossier complet sur la fête du 250ème anniversaire.

13.7 1958 : Acquisition du 8, place de la Résistance.

(Immeuble de 3 étages avec un 4ème mansardé, avec un terrain de 330 m²)

L'immeuble du 8, Place de la Résistance était à vendre. C'était tentant d'autant que l'achat de cette propriété donnait accès sur la Place de la Résistance. Mais cette acquisition ne paraissait pas

possible financièrement. Monsieur G Kreder, président de la S.A.I. et Monsieur Leygues, Directeur général de la banque, obtinrent l'adhésion de l'institut. Ce fut une décision heureuse.

L'immeuble fut rénové et destiné à loger le personnel de l'Ecole.

13.8 Acquisition de la propriété du 27, rue des Ursulines.

Appartenant à la Société Veuve Goulard et Frères, Fontainebleau
Comprenant plusieurs bâtiments et d'une superficie de 2425 m².

Sur ce terrain, il y avait un atelier loué et exploité par la Résidence Sociale, de la rue Emile Connoy. Le bail venait à expiration et cette oeuvre n'avait pas l'intention de continuer son activité.

Mis au courant de la situation, Monsieur Kreder et le Frère Georges se mirent en rapport avec Monsieur Goulard qui habitait Fontainebleau. Il fut tout de suite d'accord pour vendre son terrain. Une option fut signée dans la plus grande discrétion, car la mairie de Saint-Denis était intéressée.

Nous allions être propriétaire d'un beau terrain, à proximité de l'école. Il offrait une possibilité de transfert de l'école primaire en vue de décongestionner le 7, rue des Ursulines. Mais il fallait trouver 180000 Francs! La société ne pouvait plus emprunter. L'Institut n'avait pas la possibilité d'avancer cette somme! Il ne restait plus qu'une solution immobilière qui aurait l'inconvénient de

grever le terrain. Nous prîmes contact avec l'OCIL et parvinmes à mettre sur pied une opération avec bail à construction et paiement de loyers anticipés. Ainsi nous avons pu faire l'acquisition de ce terrain.

L'OCIL a réalisé la construction de immeubles locatifs. Une salle des sports a pu être intégrée dans le 2ème bâtiment. Grâce à la complaisance des Soeurs de la Compassion, nous avons pu aménager un stade à proximité de la salle de sports. Ainsi, pas loin de l'école, nous disposons d'un ensemble d'équipements sportifs indispensables et combien appréciés.

13.9 1966-1967 : 3ème Tranche : Construction du bâtiment sur la rue des Ursulines.

Du plan d'ensemble qui avait été établi, il restait à réaliser le dernier bâtiment. Mais comment le financer? Cela paraissait impossible.

Jusqu'ici nous n'avions pas eu droit aux prêts à longs termes auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations. Nous avions dû nous contenter de prêts à moyens termes (10-12 ans) auprès d'organismes à crédit différé. Ces prêts étaient assez onéreux. Nous les complétions par des emprunts obligataires auprès des industriels, des amis et des parents d'élèves.

Mais Saint Joseph veillait!

Sur l'insistance de Monsieur Leygues, Président des amis de l'école et Directeur Général de la B.I.C.R.N.P. nous prîmes contact avec Monsieur Véron, Conseiller Municipal de Paris. Celui-ci nous affirma que nous obtiendrions la garantie de la ville de Paris pour un emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il ne fallait pas tarder, car la séparation des départements nouvellement créés allait jouer.

Avec la célérité voulue, nous établîmes un programme de construction. Monsieur Moulin, architecte, dressa les plans. Nous présentâmes un dossier à la Caisse

d'Epargne qui devait instruire notre dossier pour la Caisse des Dépôts.

Se basant sur les plans d'ensemble, la Caisse nous accorda un prêt de 1.600.000 Francs. Ce chiffre correspondait à peu près au montant de cette dernière tranche. Durée du prêt : 20 ans.

Ce fut pour la Société et la Direction de l'Ecole une très heureuse surprise. Nous allions pouvoir financer les travaux avec quelques à côtés!

Nous obtînmes de justesse la garantie de la Ville de Paris, lors de la dernière séance de l'ancien Conseil Municipal.

La plan de financement établi, les travaux pouvaient commencer. L'entreprise Routaix allait les conduire avec la même régularité que pour les tranches précédentes.

Durant les vacances de l'été 1966, des aménagements furent entrepris dans les bâtiments du technique pour créer des salles de dessins, le laboratoire de chimie, l'atelier d'électronique. Les aménagements furent réalisés par le service d'entretien de l'école, aidé par des bénévoles dont les Frères.

En 1966 aussi avait commencé au 27, rue des Ursulines, la construction de la salle des sports.

13.10 Départ du Frère Georges - Nomination du Frère Jean-Marie.

En Juillet 1967, le Frère Georges quitte la direction de l'Ecole après 19 ans de présence à la tête de l'Ecole. Il est nommé Visiteur provincial du District de Paris. A ce poste, il pourra

éventuellement apporter un concours efficace s'il en est besoin.

é Nous ne pourrions oublier que ce fut grâce au Frère Georges que l'Ecole est ce qu'elle est actuellement.è

Le Frère Jean-Marie Thouard, sous-directeur, nommé directeur aura la mission

de mener à leur fin les travaux et de préparer la rentrée d'octobre.

13.11 1972 : Acquisition du 6, place de la Résistance.

Propriété d'une superficie de 296 m²

Maitre Cabanes, huissier, avait fermé son étude et nous avait fait part de son désir de vendre sa propriété à la Société Anonyme Immobilière. Nous ne nous étions pas arrêté à cette proposition tellement elle nous paraissait irréalisable ! Sans doute, l'école marchait bien. Le nombre d'élèves avait augmenté considérablement. Les ressources étaient beaucoup plus importantes avec le contrat d'association et les taxes d'apprentissage.

Le conseil d'administration de la Société et son président insistèrent auprès du Frère Directeur et du Frère Visiteur. Celui-ci rechercha une solution auprès de la Caisse Mutuelle des Frères (C.M.F.) Ce fut la solution. La C.M.F. consentit à la S.A.I. un prêt de 500000 Francs remboursables en 10 ans. Nous n'avons pas regretté cette décision. Dans un premier temps cet immeuble a abrité le Noviciat. Puis l'Aumônerie de l'Ecole s'y installa.

13.12 1972 : Transformation de l'atelier.

Le développement de l'Ecole technique avec l'ouverture de nouvelles sections, les progrès technologiques exigèrent de revoir l'organisation de l'atelier. Monsieur Moulin et Monsieur Besson sortirent les premières études. Un programme fut établi avec la création

d'un étage où se trouveraient l'ajustage, les salles de technologie, un bureau d'études et le bureau du chef de travaux. De nouvelles machines plus diversifiées furent acquises. L'atelier avait pris un nouveau visage.

13.13 1975 - 1979.

Le Frère Jean-Marie Thouard quitte la direction de l'école pour devenir provincial en 1976. Il fut remplacé par le Frère Philippe Gouault. Le Frère Philippe Gouault est nommé Directeur à Passy-

Buzenval en 1978. Il est remplacé par le Frère Francis FREZEL. En 1979 le Frère Francis est remplacé par Monsieur Jean-Marie Decretton.

13.14 Orientation de l'Ecole. Création de l'enseignement Technique Long.

En 1950, la création d'un centre d'apprentissage n'avait pas posé de problème. Toutes les familles avaient admis cette décision.

Mais il n'en fut pas de même quand il s'est agi de l'ouverture du cycle long de l'enseignement technique. Cette décision donna lieu à une discussion très vive au sein de l'Association des Parents d'Elèves !

Un certain nombre de familles souhaitaient un prolongement des études vers le baccalauréat moderne voire classique. Elles ne voyaient l'accès à l'enseignement supérieur ou à la

préparation des grandes écoles que par ce type d'examen. L'Enseignement technique débouchait sur la préparation d'un métier. Il n'avait pas conquis ses lettres de noblesse.

Les raisons avancées par la direction pour donner à l'Ecole une finalité technique paraissaient pourtant probantes :

- l'absence d'une Ecole technique catholique dans la banlieue nord.

- la situation de l'Ecole dans un milieu industriel et ouvrier.

- la clientèle de l'Ecole, appelée à s'orienter plutôt vers l'enseignement technique.

L'histoire de ces dernières années nous a montré que nous ne nous étions pas

trompés. L'Ecole connaît un succès qui ne se ralentit pas.

Frère Georges BONHOMME.

Notes

1. Jean-Baptiste de La Salle , né à Reims en 1651 , mort à Rouen en 1719; il a fondé l'institut des Frères des Ecoles Chrétiennes; il est le patron des Educateurs chrétiens.
 2. Archives municipales de Saint-Denis GG 479
 3. Blain, Vie de St J-Bte de La Salle, 3^o édit. Paris 1889 Tome III page 534 .
 4. Voir le plan de Saint-Denis de 1704.
 5. Archives Municipales de St Denis GG 479
 6. Blain III Page 564
 7. Sous l'ancien régime la majorité n'était acquise qu'à 25 ans et il n'en avait que 23.
 8. Rigault I p 249 . Blain p. 564 indique que c'est le Cardinal de Noailles qui obtint au dire du maire cette exemption.
 9. Rigault I p 250
 10. Rigault I p. 250-251 ; Blain III p. 565-566-567.
 11. Rogier
 12. 24 juin
 13. Archives nationales Y 5 556 cité par Rigault T 1 p. 252
 14. Rigault t.I p. 253
 15. 1,5 et 5b. rue des Ursulines
 16. Archives de Saint-Denis " Terrier de St Denis", GG 29 p. 176
 17. Archive municipales de St Denis GG 479.
 18. Archives municipales de St Denis GG 479.
 19. Rigault t. II p. 55.
 20. Archives municipales de Saint Denis GG 479
 21. Archives de la Maison Généralice H A 99 dossier de Saint-Denis lettre N° 85
- R²
22. Flamand Grétry, histoire de St Denis dans "Itinéraire de la Vallée de Montmorency " t II p. 108-109.
 23. Rigault t. IV p. 283 et archives de la Maison Généralice de Rome.
 24. Rigault t. IV p. 283 et archives de la Maison Généralice de Rome.
 25. Archives de la Maison Généralice à Rome.
 26. Rigault t.IV p. 338-339
 27. Déjà le 10 octobre 1816 le sous-préfet de Saint-Denis, faisait demander au Frère Gerbaud 3 Frères pour ouvrir une école à Saint-Denis (archives de Rome, dossier : école Saint-Denis)
 28. Archives de la Maison Généralice de Rome: dossier de la Maison de Saint-Denis, lettre au Frère Gerbaud.
 29. Régistre municipal de Saint-Denis à la date du 19 août, et Journal de Gautier, organiste à Saint-Denis Folio 97, archives municipales de Saint-Denis B.B. 21.
 30. Archives municipales de Saint-Denis : M. Provisoire, 554-2.
 31. Comme le Frère Salomon qui fut béatifié ensuite.
 32. Archives Généralices de Rome. Dossier de la Maison de St Denis.
 33. Rigault Tome V. p. 119
 34. Abbé Leboeuf: Histoire de la ville et du Diocèse de Paris. Fichoz et Letouzey Paris 1883 t. I p. 532
 35. Monin: Histoire de Saint-Denis ; Population: 1789= 6000 Habitants ; 1855= 15000 habitants ; 1869= 26000 habitants ; 1879 34000 habitants ; 1886= 48000 habitants ; 1891= 51000 habitants
 36. Archives de Rome: Histoire de la Maison de Saint-Denis.
 37. Archives de Rome : Dossier de la Maison de Saint-Denis.
 38. Voir plan et notes en fin de la présente brochure.

Index

- 22
6 place de la Résistance 37
27 rue des Ursulines 35
250ème Anniversaire de l'Ecole
35
- A**
A. LEGER 27
Abbaye de Saint-Denis 4
Abbé BACHET 27
abbé de St Calais 8
Albert de Mun 22
Albert Walter 17
ALFRED 27
Alfred 27
André-Bernard 27
Annonciades 21
anticléricaux 17
atelier 37
- B**
B.I.C.R.N.P. 36
BACHET 27
Bachet 27, 29
Baillot 12
Besson 37
Bonqueton 11
BOUCHARD 25
Boucqueton 11
Boulangerie 4, 18
Buffet 22
- C**
Café Parisien 22
café Parisien 21
Caisse des Dépôts 36
Camille PARRUITTE 27
Camille Sie 22
cardinal de Noailles 5
Carmélites 13
Charles Marchaix 23
Charlotte POIGNANT 5
Charlotte Poignant 8
Chesnelong 22
CLEMENT 5
Clément 5, 7
Clos Furré 11, 17, 19
Commune de Paris 21
Conférences de Saint-Vincent de
Paul 27
Corbillon 11
costume 15
COUBERT de CLERY 25
- D**
de La Salle 4, 5, 6, 7, 8, 11,
23, 29
- de LAGE 4
de Lage 5, 6, 8
de Noailles 7
Dézobry 19
discours de Romans 22
donation 3
- E**
école professionnelle 5
Ecole Technique 33
école technique 29, 30
Eglise des Trois Patrons 17
Emile Connoy 21
enseignement mutuel 17
enseignement simultané 17
- F**
Falloux 21
Feltin 29, 35
Franklin 21, 23
FREDIEN 27
Frédien 27
Freppel 22
Frère Adjuteur 19
Frère Andronique 23
Frère BARTHELEMY 9
Frère Francis FREZEL 37
Frère Frédéric 30
Frère Fuscien 19
Frère GEORGES BONHOMME 29
Frère Georges BONHOMME 38
Frère Gerbaud 15
Frère Henri 21
Frère Jean 11
Frère Jean-Marie Thouard 37
Frère Laurent 17
Frère Leufroy 15
Frère Nicet Joseph 35
Frère Paul 13, 15
Frère Philippe Gouault 37
Frère Thomas 15
Frère Victorien 19
Frères 17
Frères des Ecoles Chrétiennes
3, 38
Fromagerie 17, 19
- G**
Gambetta 22
Georges BONHOMME 33
Georges KREDER 30
Gerbaud 15, 17, 18, 38
Goblet 22
Gros Caillou 15
- J**
Jean-Baptiste CLEMENT 5
Jean-Baptiste Clément 6

Jean-Baptiste de La Salle 3, 5,
30, 38
Jean COTTREZ 25
Jean Jacquot 11
Jules Ferry 22

L

l'Atelier 33
l'Empereur 21
La Salle 7
laïcité 22
Lamy 22
Lancaster 17
lancastérien 17
Lancastérienne 19
lancastérienne 17
lancastériens 17
Leygues 36
libéraux anticléricaux 17
liberté de l'enseignement 23
Libre pensée 22
loi Goblet 22
Louis XIV 7

M

Madame de Maintenon 7
MAILLARD 25
Marie POIGNANT 5
Marie Poignant 11, 30
Miné 18
Monseigneur de Quélen 19
Monsieur Jean-Marie Decretton 37
Moulin 37

N

Napoléon 15
NICET-MARIE 27
Nicet-Marie 27
Nouhand 15

O

OCIL 36
oeuvre de Saint Labre 27

P

Panetière 17
Père Chevalier 35
période révolutionnaire 13
place de la Résistance 35

POIGNANT 3, 5, 6, 7, 8
Poignant 6, 8, 9, 11, 12
procès 7

Procès de Saint de Saint Jean-Baptiste de La Salle 7

Puy-Pensot 3, 4, 5, 6, 9, 11

Q

Querelle des deux enseignements

19

R

rescision 8
Révolution 18
ROGIER 6
Rogier 6, 8
royalistes catholiques 17
rue des Ursulines 23

S

Saint-Denis 3, 7
Saint-Denis de l'Estrée 27
Saint Yon 12
Séminaire des Maîtres 5
séminaire des maîtres 5
Société Anonyme Immobilière 29,
37
Soeurs de la Compassion 36
Soeurs de Saint Vincent de Paul
21

T

Taxes d'Apprentissage 33
taxes d'apprentissage 29
Timothée 11
tombe royales 13
tribunal du Châtelet 7
Trois Patrons 18

U

Ursulines 3, 4, 12

V

Victor Macé 22
Virgile MORACCHINI 25